



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Trafic

Question au Gouvernement n° 1682

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Ernest Cheniere.

M. Ernest Cheniere. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Le mercredi 8 mai, tôt dans la matinée, un jeune toxicomane de vingt-deux ans, citoyen d'une petite commune de ma circonscription, s'est pendu. Comme le dit la chanson, un oiseau de plus, un oiseau de moins... Oui, mais la différence, c'est le chagrin !

L'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants a rendu la semaine dernière son rapport annuel. Il signale une baisse sensible du nombre des décès dus à la drogue dans notre pays, ainsi qu'une forte progression du nombre des arrestations pour trafic de stupéfiants en 1995.

Nous nous en félicitons et je tiens à rendre ici un hommage appuyé et sincère au président Jacques Chirac pour la fermeté de son action (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) et ses prises de position qui font de la France un exemple de résistance face à la drogue. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Si ces chiffres manifestent à n'en pas douter le bien-fondé de la politique que vous menez depuis plusieurs mois, monsieur le ministre, deux autres phénomènes retiennent notre attention. Il semble que des jeunes de plus en plus nombreux décèdent non de la seule consommation de stupéfiants mais d'une polytoxicomanie résultant de la consommation abusive et cumulée de drogue, d'alcool et de médicaments. De plus, la consommation d'ecstasy, liée à ce qu'il est convenu d'appeler les «rave parties», est, notamment en région parisienne, en réelle progression.

Les «rave parties», ce sont 3 000 à 4 000 jeunes investissant par surprise une paisible petite bourgade, occupant illégalement tel local ou telle clairière de la forêt. Ce sont les 100 000 watts déchainés, du samedi soir au dimanche midi, au rythme de 160 à 250 battements par minute, d'une musique de défonce - «techno», «trans», «hardcore» ou «acid». Cannabis et ecstasy sont vendus sur place à volonté. Un service d'ordre muscle filtre les entrées et éloigne les indésirables.

Atteinte à l'ordre public, commerce illicite, trafic et usage de produits prohibés: ces bacchanales d'un genre nouveau sont très lucratives pour leurs organisateurs clandestins. Butin d'une soirée: 600 000 francs pour les entrées, 1,6 million de francs en moyenne pour la drogue vendue, soit approximativement 2 millions de francs. Nous ne pouvons pas, bras ballants et bouche bée, regarder passer la caravane de cette redoutable marginalité. Aussi, monsieur le ministre, je vous prie de faire pour la représentation nationale le point de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et de nous indiquer les mesures que vous entendez prendre à l'avenir en ce domaine. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, notre action contre les trafics de drogue s'exerce tous azimuts.

Sur le plan international, nous avons, depuis le début de l'année, multiplié les implantations d'antennes de l'Office central de répression du trafic des stupéfiants, élaboré un projet de convention franco-américaine sur les interventions en haute mer, pris une initiative commune avec les Britanniques concernant les Caraïbes, ressermé

la cooperation policiere et douaniere avec les Pays-Bas. Nous faisons pression sur les Pays-Bas, je l'ai dit tout a l'heure, pour qu'ils modifient leur legislation. Nous avons renforce nos controles aux frontieres pour eviter le plus possible le passage de trafiquants de drogue.

A l'echelon national, nous avons renforce notre arsenal repressif par la creation d'infractions ou de structures specifiques: extension de l'infraction sur le blanchiment, non-justification des ressources correspondant au train de vie pour une personne en relation habituelle avec des trafiquants, utilisation par les trafiquants de services de mineurs, autant d'imputations qui sont devenues des moyens d'etre plus efficaces. La guerre contre la drogue est une guerre que nous menons de maniere permanente et totale.

Un dernier mot sur l'ecstasy et les soirees «rave». Vous le verrez tres prochainement, des instructions tres precises ont ete donnees aux services de police, aux prefets, notamment dans la capitale, pour que le systeme repressif se mette en marche, sans complaisance, a l'egard de celles ou de ceux qui organisent de telles soirees, a Paris mais aussi dans la banlieue parisienne, parce qu'il y a alors danger pour un grand nombre de nos enfants.

Enfin, j'ai donne des instructions particulierement precises aux prefets pour qu'ils regardent qui sont les organisateurs et pour que, si necessaire, on les traduise devant la justice. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Ernest Cheniere.

M. Ernest Cheniere. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'interieur.

Le mercredi 8 mai, tot dans la matinee, un jeune toxicomane de vingt-deux ans, citoyen d'une petite commune de ma circonscription, s'est pendu. Comme le dit la chanson, un oiseau de plus, un oiseau de moins... Oui, mais la difference, c'est le chagrin !

L'office central pour la repression du trafic illicite des stupefiants a rendu la semaine derniere son rapport annuel. Il signale une baisse sensible du nombre des deces dus a la drogue dans notre pays, ainsi qu'une forte progression du nombre des arrestations pour trafic de stupefiants en 1995.

Nous nous en felicitons et je tiens a rendre ici un hommage appuye et sincere au president Jacques Chirac pour la fermete de son action (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) et ses prises de position qui font de la France un exemple de resistance face a la drogue. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Si ces chiffres manifestent a n'en pas douter le bien-fonde de la politique que vous menez depuis plusieurs mois, monsieur le ministre, deux autres phenomenes retiennent notre attention. Il semble que des jeunes de plus en plus nombreux decedent non de la seule consommation de stupefiants mais d'une polytoxicomanie resultant de la consommation abusive et cumulee de drogue, d'alcool et de medicaments. De plus, la consommation d'ecstasy, liee a ce qu'il est convenu d'appeler les «rave parties», est, notamment en region parisienne, en reelle progression.

Les «rave parties», ce sont 3 000 a 4 000 jeunes investissant par surprise une paisible petite bourgade, occupant illegalement tel local ou telle clairiere de la foret. Ce sont les 100 000 watts dechaines, du samedi soir au dimanche midi, au rythme de 160 a 250 battements par minute, d'une musique de defonce - «techno», «trans», «hardcore» ou «acid». Cannabis et ecstasy sont vendus sur place a volonte. Un service d'ordre muscle filtre les entrees et eloigne les indesirables.

Atteinte a l'ordre public, commerce illicite, trafic et usage de produits prohibes: ces bacchanales d'un genre nouveau sont tres lucratives pour leurs organisateurs clandestins. Butin d'une soiree: 600 000 francs pour les entrees, 1,6 million de francs en moyenne pour la drogue vendue, soit approximativement 2 millions de francs. Nous ne pouvons pas, bras ballants et bouche bee, regarder passer la caravane de cette redoutable marginalite. Aussi, monsieur le ministre, je vous prie de faire pour la representation nationale le point de la politique du Gouvernement en matiere de lutte contre le trafic de stupefiants et de nous indiquer les mesures que vous entendez prendre a l'avenir en ce domaine. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le deputé, notre action contre les trafics de drogue s'exerce tous azimuts.

Sur le plan international, nous avons, depuis le debut de l'annee, multiplie les implantations d'antennes de l'Office central de repression du trafic des stupefiants, elabore un projet de convention franco-americaine sur les interventions en haute mer, pris une initiative commune avec les Britanniques concernant les Caraibes, resserre la cooperation policiere et douaniere avec les Pays-Bas. Nous faisons pression sur les Pays-Bas, je l'ai dit tout a l'heure, pour qu'ils modifient leur legislation. Nous avons renforce nos controles aux frontieres pour eviter le plus possible le passage de trafiquants de drogue.

A l'echelon national, nous avons renforce notre arsenal repressif par la creation d'infractions ou de structures specifiques: extension de l'infraction sur le blanchiment, non-justification des ressources correspondant au train de vie pour une personne en relation habituelle avec des trafiquants, utilisation par les trafiquants de services de mineurs, autant d'imputations qui sont devenues des moyens d'etre plus efficaces. La guerre contre la drogue est une guerre que nous menons de maniere permanente et totale.

Un dernier mot sur l'ecstasy et les soirees «rave». Vous le verrez tres prochainement, des instructions tres precises ont ete donnees aux services de police, aux prefets, notamment dans la capitale, pour que le systeme repressif se mette en marche, sans complaisance, a l'egard de celles ou de ceux qui organisent de telles soirees, a Paris mais aussi dans la banlieue parisienne, parce qu'il y a alors danger pour un grand nombre de nos enfants.

Enfin, j'ai donne des instructions particulierement precises aux prefets pour qu'ils regardent qui sont les organisateurs et pour que, si necessaire, on les traduise devant la justice. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Chénrière Ernest](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1682

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 1996, page 3586

Réponse publiée le : 30 mai 1996, page 3586

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mai 1996